



Commune de SAINT-LOUBÈS
GIRONDE - 33 450

Conseil Municipal
du 3 octobre 2016

Compte-rendu

(Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales)

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

2016	10	1	Budget Communal DM 3
2016	10	2	Budget Centre Culturel DM 2
2016	10	3	Vente de matériel
2016	10	4	Conventions Intervenants

Marchés Publics

2016	10	5	Gestion des installations de chauffage
2016	10	6	Délégation de service public concernant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
2016	10	7	Maîtrise d'œuvre construction self Ducamp
--	-	-	Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire en matière de marchés publics

Ressources Humaines

2016	10	8	Tableau des effectifs
------	----	---	-----------------------

Urbanisme

2016	10	9	Rétrocession voies, espaces verts et éclairage - incorporations dans le domaine public
2016	10	10	Dénomination de voies

Divers

2016	10	11	Convention digues
2016	10	12	Convention de servitude

Questions diverses

§§§

DATE DE LA CONVOCATION : 26/09/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

En exercice :.....29

DATE D’AFFICHAGE : 26/09/2016

Qui ont pris part à la délibération :.....26

L'an deux mille seize, le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BLOUIN Jacques BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<u>Absents qui avaient donné pouvoir</u>	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard MAUGET Denis à MACOCCO Jean	
<u>Absents et Excusés</u>	VITOUX Jean-Luc	
<u>Secrétaire de séance</u>	REY Gérard	

§§§

Le Budget principal 2016 de la commune a été voté le 30 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
 FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0,00	1 000,00	0,00	0,00
D-60633-020 : Fournitures de voirie	0,00	500,00	0,00	0,00
D-6064-020 : Fournitures administratives	0,00	2 500,00	0,00	0,00
D-6135-822 : Locations mobilières	0,00	13 000,00	0,00	0,00
D-61521-823 : Terrains	6 960,00	0,00	0,00	0,00
D-6156-020 : Maintenance	0,00	300,00	0,00	0,00
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	0,00	200,00	0,00	0,00
D-6288-020 : Autres services extérieurs	0,00	6 500,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 960,00	24 000,00	0,00	0,00
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00	21 631,00	0,00	0,00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	21 631,00	0,00	0,00
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	5 068,00	0,00	0,00
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 068,00	0,00	0,00
D-65737-020 : Autres établissements publics locaux	0,00	479,00	0,00	0,00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	479,00	0,00	0,00
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	3 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	0,00	0,00
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	40 000,00
R-7788-411 : Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	4 218,00
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	44 218,00
Total FONCTIONNEMENT	9 960,00	54 178,00	0,00	44 218,00
 INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	18 995,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	18 995,00	0,00	0,00	0,00
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	21 631,00
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	21 631,00
R-024-01 : Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	15 500,00
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	15 500,00
R-2804412-01 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00	5 068,00
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	5 068,00
D-21312-251 : Bâtiments scolaires	0,00	600,00	0,00	0,00
R-2031-251 : Frais d'études	0,00	0,00	0,00	600,00
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00	600,00	0,00	600,00
D-168758-01 : Autres groupements	5 068,00	0,00	0,00	0,00
D-168758-16-01 : Eclairage Public	0,00	5 068,00	0,00	0,00
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	5 068,00	5 068,00	0,00	0,00
D-2031-11-822 : VOIRIE	0,00	5 880,00	0,00	0,00
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	5 880,00	0,00	0,00
D-2111-22-411 : COMPLEXE SPORTIF ET AUTRES	0,00	4 430,00	0,00	0,00
D-2113-22-411 : COMPLEXE SPORTIF ET AUTRES	0,00	2 530,00	0,00	0,00
D-21312-15-64 : BATIMENTS DIVERS	0,00	1 445,00	0,00	0,00
D-21318-22-411 : COMPLEXE SPORTIF ET AUTRES	0,00	9 048,00	0,00	0,00
D-2151-11-822 : VOIRIE	0,00	2 305,00	0,00	0,00
D-2183-20-33 : matériel, mobilier écoles	0,00	1 000,00	0,00	0,00
D-2183-88-020 : matériel informatique	0,00	24 000,00	0,00	0,00
D-2183-88-33 : matériel informatique	1 000,00	0,00	0,00	0,00
D-2184-20-020 : matériel, mobilier écoles	0,00	3 400,00	0,00	0,00
D-2188-20-020 : matériel, mobilier écoles	0,00	4 121,00	0,00	0,00
D-2188-20-211 : matériel, mobilier écoles	0,00	3 075,00	0,00	0,00
D-2188-20-251 : matériel, mobilier écoles	0,00	760,00	0,00	0,00
D-2188-22-411 : COMPLEXE SPORTIF ET AUTRES	0,00	200,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00	56 314,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	25 063,00	67 862,00	0,00	42 799,00
Total Général	87 017,00	87 017,00	0,00	0,00

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
ADOpte la délibération modificative n°3 du budget communal.**

Délibération Modificative – DM2 – Budget Centre Culturel

2

Le Budget du centre culturel 2016 a été voté le 30 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	479,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	479,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74741-33 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	479,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	479,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	479,00 €	0,00 €	479,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	479,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	479,00 €
D-2183-65-33 : CENTRE CULTUREL	0,00 €	479,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	479,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	479,00 €	0,00 €	479,00 €
Total Général	958,00 €		958,00 €	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
ADOpte la délibération modificative n°2 du budget du centre culturel.**

Cession de matériel

3

Conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au Conseil municipal.

Suite à l'achat du nouveau tractopelle, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente de l'ancien à une entreprise pour la somme de 6 200€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
AUTORISE la vente du tractopelle.**

Conventions Intervenants

4

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le renouvellement des conventions suivantes :

Association/intervenant	Durée	Objet
Compagnie les Labyrinthes	Septembre 2016 – juin 2017	Ateliers théâtre École DUCAMP
Trademark-prod	Septembre 2016 – juin 2017	Cours de guitare – Ateliers musicaux
Théâtre à pas de loup	Septembre 2016 – juin 2017	Intervenant théâtre
Association chorale cœur de loup	Septembre 2016 – juin 2017	Ateliers musicaux – École TOULET

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Gestion des installations de chauffage (2016PF01)	5
--	----------

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 66 et suivants relatifs à l'appel d'offres

Pour la gestion de ses installations de chauffage, de production d'eau chaude, de climatisation et de ventilation, la commune souhaite recourir aux services d'un prestataire pour les missions suivantes :

- Conduite et entretien des installations (mission P2)
- Gros entretien et renouvellement des installations (mission P3).

La durée du marché est de cinq ans à compter de sa notification, prévue mi-octobre 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 17/04/2016 et au JOUE le 19/04/2016). La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 23/05/2016 à 12h00. Au terme de la consultation, quatre candidats ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offre et à la réunion de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir de l'entreprise **IDEX** (33 610 CANÉJAN).

Offre retenue : variante (portant engagement sur des économies d'énergie par rapport aux objectifs de consommation du cahier des charges).

P2 : 25 889 € HT / an

P3 : 32 577 € HT / an

Tranche ferme + Tranche conditionnelle

Pièce jointe : rapport de présentation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants au marché.**

Délégation de service public concernant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	6
--	----------

RAPPORT ANNUEL 2015 ET PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE

Vu l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales,

L'aire d'accueil des gens du voyage est gérée en délégation de service public par AQUITANIS pour la période 2012-2016.

Chaque année, un rapport est établi par le délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ce rapport.

Par ailleurs, suite à la baisse de la subvention de l'État, le délégataire sollicite une participation exceptionnelle de la commune pour présenter des comptes à l'équilibre.

Perte subie : 2 282,33 €

Participation sollicitée : 590,91 €

Pièce jointe : rapport Aquitanis 2015.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
ÉMET un avis favorable au rapport présenté.
AUTORISE la participation exceptionnelle sollicitée.**

Maîtrise d'œuvre à procédure adaptée – construction d'un restaurant scolaire à H. Ducamp
--

7

Le restaurant scolaire de l'école Ducamp atteint ses limites en terme de capacité d'accueil des élèves et de capacité technique. Il a donc été décidé de construire un nouvel équipement dans l'enceinte de l'école. Le restaurant actuel sera réhabilité et transformé en salles d'activité pour les besoins de l'école.

1. Programme général

M. Farouk OUDOR, du cabinet d'architecte MERCURIO & OUDOR a réalisé un diagnostic envisageant deux solutions : l'extension du restaurant actuel et la construction d'un nouveau bâtiment. Le diagnostic a été remis en janvier 2016. La seconde solution a été retenue.

2. Estimation prévisionnelle

Estimation (diagnostic) : 1 073 000 €

3. Marché public de maîtrise d'œuvre

Le montant prévisionnel des travaux, et donc le montant prévisionnel de la rémunération du maître d'œuvre, n'imposent pas de lancer une procédure de concours d'architecture. Une procédure adaptée peut être menée.

La procédure se déroule en deux temps :

Appel à candidature auprès d'équipes de maîtrise d'œuvre et sélection de 3 équipes sur compétences, moyens et références.

Etude par les 3 équipes sélectionnées du projet de construction avec remise d'une analyse constructive détaillée du programme avec proposition de pistes d'amélioration. Le choix du titulaire sera effectué par le

Conseil Municipal après avis motivé de la commission du marché.

4. Commission du marché

La commission chargée de l'analyse du jugement des candidatures des offres sera composée comme suit :

Président : M. le Maire, qui a voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

Elus : 3 élus titulaires et 3 suppléants.

Personnes qualifiées : M. Olivier DEVESA, responsable de la restauration municipale

M. Christian BONETA, Directeur des services techniques.

5. Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : une indemnité forfaitaire de 500 euros H.T. sera allouée aux candidats ayant remis un mémoire jugé conforme au terme de l'analyse des offres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte la procédure présentée.

**NOMME Madame BOVA et Messieurs DUVERNE et FEIT membres titulaires,
Mesdames HUGUENIN et OLIVER et Monsieur REY suppléants.**

AUTORISE le versement des primes.

Information sur les décisions prises en matière de marchés publics	--
--	----

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le maire a signé les marchés suivants :

2016MAPA08 – FORMATIONS

Lot 1 – CACES nacelle (services techniques) : FAUVEL FORMATION (24 107 Bergerac), 580 € HT, net de taxe.

Lot 2 – FIMO (service technique) : FAUVEL FORMATION (24 107 Bergerac), 1 930 € HT, net de taxe.

Lot 3 – Habilitation électrique (services techniques) : FAUVEL FORMATION (24 107 Bergerac), 300 € HT

Lot 4 – SST (restauration) : DEVHOM (75 004 Paris), 700 € HT

Lot 5 – Moyens de secours (multi-accueil) : DEVHOM (75 004 Paris), 372 € HT

Lot 6 – PSC1 (3 groupes) : COP FORMATION (Cenon), 1 560 € HT, net de taxe.

2016MAPA09 - MENUISERIES

Lot 1 – Restaurant de l'école maternelle Île Bleue : MIROITERIE DU SUD OUEST (33 300 Lormont), 8 252 € HT

Lot 2 – Salle d'arts martiaux : BRUNO BASSAT (33 230 Coutras), 11 787,43 € HT

Lot 3 – Mairie : MIROITERIE DU SUD OUEST (33 300 Lormont), 13 645,00 € HT

Lot 4 – École primaire Hector Ducamp : SASU SYNERGIE ATLANTIQUE (33 300 Lormont), 4 181,01 € HT

Lot 5 – RAM : sans suite.

Lot 6 – Logement de fonction de l'école Paul-Jean Toulet : : BRUNO BASSAT (33 230 Coutras), 692,78 € HT

2016MAPA14 – ACHAT D'UN LAVE VAISSELLE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE DUCAMP

CUISINOX (33 370 Tresses), 29 855 €

2016MAPA18 - REMPLACEMENT DU SOL SOUPLE DE LA MÉDIATHÈQUE

PIGANEAU (33 750 Nérigean), 11 716 €

2016MAPA19 - LOCATION LONGUE DURÉE D'UN TRACTOPELLE (5 ans)

LACAMPAGNE (33 700 Mérignac), 76 800 € HT

2016MAPA20 - ASSISTANCE INFORMATIQUE

MAKESOFT (33 450 Saint-Loubès), 6 000 € HT

2016MAPA21 - REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR GÉNÉRAL DE LA COUPOLE

Achat du matériel : YESS (33 370 Artigues-Près-Bordeaux), 2 600,55 € HT

2016MAPA22 – LOCATION DU SERVEUR DE LA MAIRIE (3 ANS)

Matériel + installation : MAKESOFT / FACTUM FINANCES (54 007 NANCY), 8 637 € HT

2016MAPA23 – ACHAT DE 5 ORDINATEURS POUR LA MAIRIE EN URGENCE

MAKESOFT (33 450 SAINT-LOUBÈS), 2 639 € HT

2016MAPA24 – ACHAT D'UN FOURGON POUR LES SERVICES TECHNIQUES

SAUSSET (33 450 Saint-Loubès), 16 356 € HT

2016MAPA25 – CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (1 PASSAGE)

APAVE (33 370 Artigues-Près-Bordeaux), 3 615 € HT

2016MAPA26 - ACCÈS INTERNET (SDSL) MAIRIE

ADSL : ADISTA (33 600 Pessac), 150 € HT de frais de mise en service + 40 € HT par mois

SDSL : ADISTA (33 600 Pessac), 670 € HT de frais de mise en service + 220 € HT par mois

TABLEAU DES EFFECTIFS**8**

L'évolution des effectifs du personnel de la commune nécessite la mise à jour suivante, il est donc proposé au conseil municipal de valider les différentes modifications :

Création	Quotité	Suppression	Date
1 agent d'animation 2ème classe	30/35		01/09/2016
1 agent d'animation 2ème classe	28/35		01/09/2016
1 agent d'animation 2ème classe	21/35		01/09/2016
1 agent d'animation 2ème classe	29/35		01/09/2016
1 agent d'animation 2ème classe	17/35		01/09/2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE la création des postes correspondants.

Rétrocession des voies, espaces verts et éclairage public**9**

L'article L141-3 du code de la voirie routière expose que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont

dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le classement dans le domaine public communal des voies, espaces verts, de l'éclairage et des réseaux de :

- Le Clos de Grafeuil,
- La Cité des Cailloux ,
- Domofrance Domaine de Plaisance,
- Domofrance Domaine de Modéry,
- Logevie opération Lacerda,
- La Vieille Ferme 1 et 2 (pour mémoire délibération du mois de juin 2016).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Dénomination de voies	10
------------------------------	-----------

Monsieur le Maire expose que deux nouvelles opérations de lotissement viennent d'être accordées sur la commune.

La première opération portée par la SCCV S LOUBES se situe au bout du Chemin des Bryons pour la construction de 24 maisons individuelles. La deuxième se situe au début du Chemin de Lavignac pour 6 lots en construction libre.

Il convient donc de dénommer les voies qui desserviront ces opérations. Il est proposé pour la première opération :

- impasse Jean-Paul Sartre

Il est proposé pour la seconde opération :

- rue Marcel Cerdan

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable aux dénominations proposées.

Convention digue	11
-------------------------	-----------

Monsieur le Maire expose que le Département de la Gironde doit répondre à des obligations réglementaires telles que la mise en place de « consignes écrites de surveillance et d'entretien normal et en temps de crise » (décret n°2015-526 du 12 mai 2015).

Lorsque les niveaux d'eau atteignent une hauteur critique au droit de cet ouvrage, les services du Département rencontrent deux contraintes pour répondre aux obligations réglementaires :

- effectif limité du service pour assurer une surveillance de l'ensemble des linéaires de digues en urgence.

- éloignement du service par rapport aux ouvrages rendant impossible la réactivité sur site en moins d'une heure.

Afin de répondre à ces contraintes, le Département propose à la commune de Saint-Loubès par voies de convention, de déléguer la surveillance du linéaire de digue entre la limite communale entre Saint Vincent de Paul et Saint-Loubès et le port de Cavernes lors d'événements climatiques exceptionnels nécessitant la mise en place d'une surveillance particulière.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

Convention de servitude	12
--------------------------------	-----------

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS afin de permettre le passage sur la parcelle G1272 à Couvertaire d'une ligne électrique pour l'alimentation de la SCI IMMO ST LOUBES.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

Questions diverses

La séance est levée à 19h15.